



Féchy, le 11 août 2015

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

**Séance du Conseil général du 22 septembre 2015**

**Préavis n° 4/2015 concernant l'arrêté d'imposition 2016**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2016 et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

En effet au vu des résultats de l'année comptable 2014, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter l'impôt communal.

**Décision**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 4/2015
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

**Décide**

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique

La Secrétaire

Rachel Aubert

Katyla Labhard

